

Compte rendu de la séance du 18 janvier 2021

Président : GARNIER Alain

Secrétaire : TORRES Thierry

Présents :

Monsieur ALAIN GARNIER, Madame ANNABEL AUGUSTIN, Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Monsieur André LAURENT, Madame Sonia PORTET, Monsieur ANTOINE DOMANEC, Monsieur Jean DELHON, Monsieur Grégory LAFOSSE, Monsieur Daniel MOUILLAT, Monsieur THIERRY TORRES, Monsieur RAPHAEL GENZ, Madame Danièle CASSE, Monsieur JACQUES VU-VAN, Monsieur MICHEL ANDOLFO, Madame FRANCOISE BAUZOU

Excusés :

Absents :

Représentés :

Secrétaire(s) de la séance:

Thierry TORRES

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21/12/2020
2. Décision Modificative n°5
3. Ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget 2021
4. Plan de financement rénovation énergétique du Groupe Scolaire

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Approbation du compte-rendu de la séance du 21/12/2020 (2021_001)

Alain Garnier, Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance du 21 décembre 2020 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 07/12/2020
2. Plan de financement des projets d'investissement
3. Acquisition d'un terrain à Cautirac
4. Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège
5. Création de poste
6. Remplacement d'un agent public momentanément indisponible
7. Echange et droit de passage BOY / Commune
8. Subvention aux associations

Questions diverses

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du 21/12/2020.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Décision Modificative N°5 (2021_002)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	-4227.50	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1782.00	
6218	Autre personnel extérieur	2445.50	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la décision modificative exposée.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget 2021 (2021_003)

Madame Annabel AUGUSTIN, 1ère adjointe, expose :

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Par conséquent et pour faire face à des dépenses d'investissement qui interviendront avant le vote du prochain budget primitif 2021, il est proposé à l'assemblée de voter les montants suivants :

Chapitre 20 : 2 800 € soit 25% du chapitre voté en 2020

Chapitre 21 : 91 278,45 € soit 25% du chapitre voté en 2020

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les autorisations de crédits d'investissement 2021 par anticipation avant le vote du budget primitif.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Modification du plan de financement de la rénovation énergétique du Groupe Scolaire (2021_004)

Madame Sonia PORTET, conseillère municipale, expose :

Lors de la séance du conseil municipal du 19/12/2019, un plan de financement a été délibéré pour la réfection du système de chauffage du Groupe Scolaire. Il comprenait une demande de D.E.T.R. 2020 qui a été déposée auprès de la Préfecture le 28/12/2019.

Suite à cette demande, la D.D.T. a indiqué que des travaux d'isolation de ce bâtiment devraient être engagés également afin d'obtenir un gain énergétique d'au moins 30 % par rapport à la consommation actuelle.

Ainsi, après plusieurs modifications du plan de financement, il a été décidé lors de la séance du conseil municipal du 21/12/2020 d'une demande de D.S.I.L. 2021 Rénovation énergétique regroupant ainsi la réfection du système de chauffage et l'isolation du Groupe Scolaire Lakanal.

En date du 29/12/2020, la Préfecture nous a informé que suite à notre demande de D.E.T.R. 2020 initiale, une subvention à hauteur de 8 552 € comprenant 6 652 € de D.E.T.R. et 1 900 € de bonus transition énergétique a été attribuée à la commune.

De ce fait, il est nécessaire de modifier la demande de D.S.I.L. 2021 Rénovation Energétique en incluant uniquement l'isolation du bâtiment, la réfection du système de chauffage ne pouvant donc pas être financée deux fois par l'appui territorial.

Le plan de financement de la rénovation énergétique du Groupe Scolaire est arrêté comme suit :

CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE LAKANAL		COÛT HT	19 005,13 €
SUBVENTION			
NATURE DE LA SUBVENTION	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT SUBVENTION	
DETR 2020 - Ecole	35 %	6 652,00 €	
DETR 2020 - Bonus transition écologique	10 %	1 900,00 €	
Conseil Régional	25 %	4 751,28 €	
Conseil Départemental	10 %	1 900,51 €	
Sous-total subventions publiques	80 %	15 204,10 €	
AUTOFINANCEMENT	20 %	3 801,03 €	
Sous-total autofinancement	20 %	3 801,03 €	

TOTAL HT	100 %	19 005,13 €
-----------------	--------------	--------------------

ISOLATION GROUPE SCOLAIRE LAKANAL	COÛT HT	20 905,60 €
NATURE DE LA SUBVENTION	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT SUBVENTION
<i>Etat –DSIL 2021 Rénovation énergétique</i>	<i>80 %</i>	<i>16 724,00 €</i>
Sous-total subventions publiques	80 %	16 724,00 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	<i>20 %</i>	<i>4 181,60 €</i>
Sous-total autofinancement	20 %	4 181,60 €
TOTAL HT	100 %	20 905,60 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D’APPROUVER** l'annulation de la délibération n°2020_130 et le nouveau plan de financement et les demandes de subvention pour la rénovation énergétique (changement de système de chauffage et isolation) du groupe scolaire Lakanal.
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les demandes de financement auprès des différents partenaires ainsi que tous les documents nécessaires et à procéder à toutes les formalités requises à la mise en œuvre de ce projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0